

ORGANISATEURS

Cellule Physique Médicale

Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois

LANGUE

Français

PUBLIC CIBLE

Médecins-Spécialistes

FORMATION BASES EN RADIOPROTECTION POUR LES MÉDECINS-SPÉCIALISTES AU BLOC OP ET EN RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE



Date supplémentaire

Date: **29 octobre 2021**

Heure : De 08h00 à 17h30

Lieu: CHL

Date: **11 juin 2021**

Heure : De 08h00 à 17h30

Lieu: HRS



Date: **12 novembre 2021**

Heure : De 08h00 à 17h30

Lieu: CHL



Inscription en ligne : <https://fhlux.lu/web/info-service/formations/>
ou bien via QR Code



PROGRAMME

MATIN : Partie théorie (Radiophysique et Radioprotection)

07.50-08.00	Accueil
08.00-08.50	Présentation des objectifs et missions en radioprotection, législation (DRP MS ¹)
08:50-09:40	Bases physiques de l'imagerie médicale avec rayonnements ionisants 1 (EPM FHL ²)
09:35-09:45	Pause
09:45-10:30	Bases physiques de l'imagerie médicale avec rayonnements ionisants 2 (EPM FHL ²)
10:30-12:00	Bases de radiobiologie / Utilisation de rayonnements ionisants au bloc opératoire (Médecin externe ³)
12:00-13:00	Pause midi

APRES-MIDI : Partie médicale et travaux pratiques

13.00-13.30	Radioprotection du patient en radiologie interventionnelle et au bloc opératoire (EPM FHL ²)
13.30-14.00	Radioprotection des opérateurs et du personnel en radiologie interventionnelle et au bloc opératoire (EPM FHL ²)
14:00-15:50	Radiologie et cardiologie interventionnelle : stratégies d'optimisation de la dose au patient en fonction de la pathologie (Médecin externe ³)
15.50-16.00	Pause
16.00-17.00	Travaux Pratiques (EPM, FHL ²)
17:00-17:20	Contrôle des connaissances
17:20-17:30	Table ronde, clôture de la session

Remarques:

1) Les aspects purement médicaux comme la lecture/interprétation de l'image radiologique ne font pas l'objet du cours. L'expert invité ne montrera que l'un ou l'autre exemple pratique à titre d'illustration, ce qui ne peut pas remplacer une formation en radiodiagnostic. Chaque praticien prend soin à pouvoir documenter sa formation en radiodiagnostic dans sa spécialité.

2) La formation spécifique à l'utilisation d'un appareil donné (p.ex. par le constructeur) est à documenter par le praticien ou par l'hôpital. Une telle formation devrait comprendre les aspects pratiques de la réalisation de l'examen radiologique, l'influence des paramètres techniques sur la dose au patient ainsi que l'utilisation des techniques d'optimisation (réduction) de la dose au patient.

3) Selon les articles 22-24 et 27 de la *Loi de radioprotection du 28 mai 2019* ainsi que les articles 9-10 du *RGD du 1^{er} août 2019* relatif à la radioprotection, la présente formation remplit les conditions exigées par ces articles. Elle est reconnue par la division du ministère de la Santé.

Frais d'inscription : 250 €. Une facture sera envoyée aux participants après la formation.

Formateurs :

¹DRP MS : Division de la Radioprotection, Ministère de la Santé

²EPM FHL : Experts en Physique Médicale, FHL

³Médecin externe

